ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation du Musée arménien de France

Question écrite n° 13900

Texte de la question

M. Jacques Marilossian appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation du musée arménien de France. Créé par arrêté du 24 avril 1953, ce musée rassemble 1 200 objets de la culture arménienne, datés du 1er millénaire avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Ses collections qui retracent plus de 3 000 ans d'histoire ont été réunies par les survivants et les descendants des victimes du génocide des Arméniens de 1915. Elles ont été léguées à la France en 1978 et reconnues d'utilité publique par décret ministériel. Certaines pièces ont été prêtées au Musée du Louvre. Or, à ce jour, le musée arménien de France est menacé. Installé historiquement dans l'hôtel d'Ennery au 59, avenue Foch à Paris, bâtiment qui appartient à l'État, le musée arménien de France est temporairement fermé depuis 2011 pour des travaux de mise en conformité de l'hôtel d'Ennery. Le ministère de la culture avait promis une réinstallation des collections, dès la fin des chantiers en avril 2012. Néanmoins, le musée Guimet a conservé les salles d'exposition du Musée arménien de France pour son débarras et a refusé de les rendre. En février 2015, le ministère de la culture a proposé à la Fondation Nourhan Fringhian, qui gère le musée arménien de France, de transférer les collections au Musée national de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille. La proposition n'a pas trouvé de consensus et le musée arménien de France demeure fermé. Soucieux de redonner une visibilité pérenne en France à ces remarquables collections du patrimoine arménien, il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour permettre la réouverture du Musée arménien de France.

Texte de la réponse

Depuis les travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel d'Ennery en 2011, les collections du musée arménien de France, qui y étaient présentées jusque-là, ne sont plus exposées au public. Celles-ci sont conservées sur deux sites distincts : d'une part, à l'Hôtel d'Ennery dans une salle-réserve, et d'autre part, au sein des réserves de la société Chenue, louées par la Fondation et financées par le ministère de la culture. Plusieurs difficultés juridiques s'opposent à ce que les collections du musée arménien de France soient réinstallées dans les espaces du musée d'Ennery : - par arrêté du secrétaire d'État aux beaux-arts du 24 avril 1953, l'association des amis du musée arménien de France avait été autorisée temporairement à mettre en dépôt ces collections au sein du musée d'Ennery. L'association ayant été transformée en fondation en 1978, le juge administratif a considéré que cette fondation ne pouvait se prévaloir de l'autorisation accordée à l'association ; - la conservation et la présentation au public des collections du musée arménien de France ne s'inscrivent pas dans les missions du musée national des arts asiatiques Guimet, dont le musée d'Ennery relève ; - la présentation des collections du musée arménien de France au 59, avenue Foch pose difficulté au regard des conditions du legs de l'hôtel d'Ennery à l'État et de l'hébergement par un musée national d'un musée privé, ne bénéficiant pas de l'appellation « musée de France ». La recherche d'espaces d'exposition autres que ceux de l'hôtel d'Ennery fait donc, depuis 2012, l'objet de nombreux échanges entre le ministère de la culture et la Fondation Fringhian. Le dernier en date (23 mai 2018) a permis de dégager un consensus autour d'une nouvelle étude sur le transfert de l'ensemble des collections du musée arménien de France au sein du Centre de conservation et de ressources (CCR) du Musée des Civilisations, de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à

Marseille, hypothèse déjà envisagée en 2015 par le ministère de la culture. Le champ géographique et l'ampleur des activités du CCR justifient en effet pleinement que les collections du musée lui soient confiées. En vue de l'identification d'un lieu d'exposition pérenne complémentaire au CCR, le ministère de la culture procède actuellement à des prises de contact avec les acteurs culturels locaux.

Données clés

Auteur : M. Jacques Marilossian
Circonscription : Hauts-de-Seine (7e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13900
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 novembre 2018, page 9887
Réponse publiée au JO le : 1er janvier 2019, page 12394